



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte administratif, et par extension au Compte financier unique, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 552 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Budget primitif 2024 de la commune de Hoenheim a été voté par le Conseil municipal le 12 février 2024.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Le Compte financier unique 2024 a été présenté au Conseil municipal du 23 juin 2025. Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2025 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité du nombre d'agents
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de nos partenaires financiers
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes dont la mise en LED de l'ensemble de l'éclairage public, la rénovation de la maison des associations et la création d'un cabinet médical ainsi qu'un logement, la mise en place de panneaux

photovoltaïques, et de nouveaux travaux comme la création d'une plaine de jeux avec aire sportive, la mise en place d'un ascenseur à l'hôtel de ville, la mise en accessibilité aux personnes handicapées de plusieurs bâtiments, la sonorisation de la salle des fêtes, auxquels se sont ajoutés divers autres investissements comme le renouvellement de mobiliers ou d'équipements techniques et des travaux de rénovation sur différents bâtiments.

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

L'activité des différents services en 2024 a encore été marquée par l'impact conjugué des tensions géopolitiques et économiques. L'inflation a ralenti, mais les prix restent élevés avec des conséquences non négligeables sur les charges à caractère général (énergies, fournitures) et sur les frais de personnel (augmentation du SMIC). De même, différents marchés publics ont été perturbés (fourniture de certains matériaux plus difficile, augmentation des assurances, etc). Le soutien aux associations est en augmentation.

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	2 262 541,51 €	28,61 % des dépenses réelles de fonctionnement	+7,95 % par rapport à l'année 2023
Charges de personnel :	4 591 211,64 €	58,05 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,62 % par rapport à l'année 2023
Atténuations de produits :	529 779,81 €	6,70 % des dépenses réelles de fonctionnement	+10,06 % par rapport à l'année 2023
Autres charges de gestion courante :	893 854,03 €	11,30 % des dépenses réelles de fonctionnement	+13,00 % par rapport à l'année 2023
Charges financières :	16 729,56 €	0,21 % des dépenses réelles de fonctionnement	-27,03 % par rapport à l'année 2023
Charges exceptionnelles :	56 298,50 €	0,71 % des dépenses réelles de fonctionnement	

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	12 366,24 €	0,12 % des recettes réelles de fonctionnement	-33,08 % par rapport à l'année 2023
Produits des services :	680 452,99 €	6,35 % des recettes réelles de fonctionnement	-2,38 % par rapport à l'année 2023
Impôts et taxes :	7 232 825,76 €	67,49 % des recettes réelles de fonctionnement	+2,43 % par rapport à l'année 2023

Dotations et participations : 2 188 469,33 €
20,42 % des recettes réelles de fonctionnement
+4,51 % par rapport à l'année 2023

Autres produits de gestion courante : 554 536,95 €
5,17 % des recettes réelles de fonctionnement
+152,85 % par rapport à l'année 2023

Produits exceptionnels : 14 548,49 €
0,14 % des recettes réelles de fonctionnement
+307,38 % par rapport à l'année 2023

4 – Montant du budget consolidé

Les dépenses totales au titre de l'année 2024 ont été de 11 649 373,71 € et les recettes totales de 18 176 495,68€, soit un résultat global de clôture excédentaire de 6 527 121,97 €.

5 – Crédits d'investissement

En 2024, les dépenses de la section d'investissement ont été de 2 767 368,97 €, dont 2 453 715,59 € de dépenses d'équipement. Ces crédits correspondaient notamment à la poursuite de la mise en LED de l'ensemble de l'éclairage public, les études concernant la rénovation de la maison des associations et la création d'un cabinet médical ainsi qu'un logement, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur différents sites, la création d'une plaine de jeux avec aire sportive, la mise en place d'un ascenseur à l'hôtel de ville, la mise en accessibilité aux personnes handicapées de plusieurs bâtiments, la sonorisation de la salle des fêtes, ainsi qu'au remboursement du capital des emprunts.

L'Etat a participé par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour 169 646,83 €. Des subventions ont été versées pour 385 838,85 € par différents partenaires dont la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité Européenne d'Alsace et la région Grand Est. Enfin, l'excédent de fonctionnement antérieur capitalisé était de 1 319 635,15 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

En 2024, l'épargne brute était de 2 350 255,15 €. L'épargne nette était de 2 041 036,77 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 31 décembre 2024, la dette de la commune de Hoenheim s'élevait à 289 218,85 €.

8 – Capacité de désendettement

En 2024, la capacité de désendettement était de 0,12 an.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2024:

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 30,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios en 2024 étaient :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 722,85
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 927,75
- Dépenses d'équipement brut / population = 212,41
- Encours de dette / population = 25,04
- DGF / population = 65,30
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 54,98 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 80,80 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 22,89 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 2,70 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2024, le personnel communal se composait de 145 agents (83 à temps complet et 62 à temps non complet), représentant 103,20 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST).

89% du personnel était des agents titulaires.

Le personnel communal était ventilé comme suit :

- Filière administrative : 30 postes
- Filière technique : 33 postes
- Filière sociale : 32 postes (23 agents rattachés au service petite enfance et 9 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 3 postes (Service petite enfance)
- Filière culturelle : 17 postes (Ecole de musique)
- Filière animation : 30 postes (agents rattachés au service des affaires scolaires)

Les charges de personnel se sont élevées à 4 591 211,64 € en 2024.

Fait à Hoenheim, le 23 juin 2025



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim
Vice-président de l'Eurométropole